



À l'horizon 2040, le territoire de la CARO devrait franchir la barre des 71 000 habitants ^

Révision du SCOT

Rochefort Océan en 2040

Les élus de la CARO achèvent la révision du SCOT. Le prochain document dessine le visage de notre agglomération à l'horizon 2040.

Schéma de Cohérence Territoriale. Derrière ces trois mots se cachent toutes les orientations structurantes pour l'ensemble de la Communauté d'agglomération. Et dans toutes ses composantes : de l'habitat aux commerces et services, les transports, le foncier, l'environnement... Toutes les politiques sectorielles sont concernées. C'est le regard fixé sur l'horizon 2040 que les élus du territoire travaillent en ce moment à réviser et fixer l'ensemble de ces règles qui vont régir notre territoire demain. Des règles qui obéissent déjà à plusieurs principes, dont les exigences du Label Grand Site que notre territoire devrait obtenir dans les mois qui viennent.

D'ici janvier prochain, l'ensemble des ambitions pour le territoire devraient être arrêtées. On sait déjà qu'elles comprennent un objectif démographique pour 2040 : dépasser la barre des 71 000 habitants (63 000 aujourd'hui). Un surcroît de population qui impliquera la création de 7 à 8 000 logements nouveaux répartis sur l'ensemble de la CARO dans une logique de pôles d'équilibre, (Fouras, Tonnay-Charente, Échillais), de pôles d'appui (Soubise, Saint-Agnant, Port des Barques, Breuil-Magné, Saint-Laurent de la Prée), et de villages et communes rurales, cet ensemble étant réparti autour d'un pôle urbain : Rochefort. À cet horizon, la ville centre devrait atteindre environ 27 000 habitants. Cet objectif

implique une gestion rigoureuse des espaces urbanisables. Dans un contexte réglementaire déjà contraignant, la consommation d'espaces doit sensiblement baisser et dans une optique de préservation optimale des espaces naturels, villes et communes seront amenées à densifier des zones d'habitat existantes plutôt que faire le choix de s'étendre sur des espaces libres qui se raréfient. Cette perspective s'appliquera aussi aux zones commerciales qui ne seront pas toutes autorisées à s'agrandir pour accueillir de futurs enseignes. La consigne sera au développement des commerces de centre-ville et centre-bourg. On voit déjà revivre le cœur de nos villes, petites ou grandes...

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un projet de territoire, élaboré et voté par les élus de la CARO. Il définit une ambition et une stratégie à moyen et long termes. Il décline aussi des objectifs d'aménagement sur tous les éléments qui participent au fonctionnement du territoire avec une vision d'avenir : l'habitat, l'économie, l'environnement, les mobilités, les équipements et services aux usagers et entreprises, le paysage, l'énergie...

Le SCOT de la CARO comprend trois documents :

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PADD

En cours d'élaboration, il constitue la feuille de route vers une agglomération que les élus souhaitent « multiple » (respectueuse des différences de chaque commune), « d'avenir » (pôle d'excellence au sein d'un territoire aux enjeux écologiques reconnus), et « rayonnante » (développement de l'attractivité économique, touristique, aux infrastructures adaptées ...).

Le Document d'Orientations et d'Objectifs – DOO qui traduit réglementairement la stratégie de développement. Il comporte les règles avec lesquelles les autres documents d'urbanisme doivent être compatibles. Il intègre le **Document d'Aménagement Artisanal et Commercial – DAAC**, qui fixe les perspectives de développement de l'artisanat et du commerce (lire plus haut).



3 questions à...

Didier Portron, Maire de Moëze, Membre de la Commission Développement local, Habitat, Aménagement.

Rochefort Océan Le Mag : Lors de cette

révision du SCOT constatez-vous trop de contraintes réglementaires qui pourraient nuire aux orientations souhaitées ?

Didier Portron : Le SCOT actuel remonte à 2007. En 12 ans, nous avons dû faire face à de nouveaux enjeux, et de taille, comme le risque de submersion. Nous avons maintenant l'application de la loi Alur, la prise en compte des nécessaires exigences et considérations environnementales, la diminution de la consommation des espaces naturels et agricoles, le PLH, ... autant de garde-fous qui permettent de parler d'évolutions plutôt que de contraintes.

Rochefort Océan Le Mag : La perspective d'atteindre 71 000 habitants en 2040 est-elle raisonnable ?

Didier Portron : C'est une progression démographique de 0,4% qui relève d'une vision cohérente, optimiste et saine. Sur ces trois dernières années, l'évolution de la population est sensible notamment sur les communes périphériques de Rochefort. Dans cette perspective de progression, nous faisons en

sorte de maintenir une évolution démographique sur l'ensemble du territoire avec un effort légitime sur la ville centre et celles d'appui ; tout en permettant aux petites communes rurales de maintenir un dynamisme afin de conserver leurs services.

Rochefort Océan Le Mag : Quels atouts locaux expliquent cette évolution démographique ?

Didier Portron : En Charente-Maritime, la CARO bénéficie d'une position centrale idéale et d'un environnement exceptionnel qui lui octroie deux des quatre îles charentaises, une zone de marais unique. Le projet de Parc naturel Régional et celui du label Grand Site de France en sont des illustrations éclatantes. De plus, le territoire réussit à concilier ses atouts environnementaux avec un développement économique dans lequel on trouve aussi bien l'aéronautique et le nautisme que l'agriculture et l'ostréiculture. Ce développement est d'ailleurs indispensable pour maintenir et attirer une population jeune et active.

Exprimez-vous !

Votre avis, vos idées, vos propositions pour l'avenir du territoire de Rochefort Océan (25 communes sur les deux rives de la Charente) peuvent enrichir les travaux des élus communautaires. Pour vous exprimer, un registre est à votre disposition au siège de la CARO*. Vous pouvez également les adresser par courriel à l'adresse ci-dessous** ou encore par courrier postal.

*3, avenue Maurice-Chupin à Rochefort

**scot@agglo-rochefortocean.fr